



ELESMES

Bulletin Municipal N° 8
janvier 2003



Le Mot du Maire

Nous venons de découvrir 2003, chaque nouvelle année nous laisse entrevoir un avenir d'espoir mais souvent notre rêve ne se réalise que partiellement.

En effet, le chômage, tributaire d'une économie toujours aussi fragile, ne favorise pas l'embauche de nos jeunes gens et la précarité est toujours d'actualité.

Les événements de l'année 2002 nous apparaissent encore plus surprenants, complexes, voire inquiétants. En effet, nous constatons de plus en plus des inondations, tempêtes, accidents de la route, attentats, marées noires, un réchauffement de la planète qui perturbe inexorablement nos saisons, etc....

Bien sûr, nos pensées vont vers les personnes qui ont dû subir ces sinistres.

Nous avons été appelés à voter de nombreuses fois, et nous sommes en droit d'espérer de nos nouveaux responsables politiques, des mesures efficaces pour améliorer la vie de tous les citoyens.

Je suis particulièrement fier des travaux réalisés à ce jour. En effet, ensemble, nous avons renové complètement notre mairie, maison communale permettant un accueil convivial de tous les Elesmois. Quant à l'école, les travaux de ravalement de la façade sont terminés et d'autres travaux sont prévus pour l'année 2003.

Je voudrais féliciter et remercier les Elesmois qui participent à l'embellissement de notre commune, au cours de l'été par le fleurissement et en fin d'année par les illuminations des habitations.

Je me permettrai toutefois de faire part de mon amertume et de mon mécontentement envers certains de nos concitoyens qui, par manque de civilité et de responsabilité, oublient trop souvent de maintenir la propreté de notre village. D'ailleurs, en tant que maire, je pourrais faire jouer mes pouvoirs d'officier de police judiciaire... La fonction du maire et de son équipe est difficile, avec toujours plus de nouvelles responsabilités, de complexités administratives et de ressources financières réduites. Malgré certaines critiques, mon premier objectif est toujours d'être à l'écoute de la population et de l'informer au mieux des exigences et des événements de la vie quotidienne d'une communauté rurale. Mon désir le plus sincère est de voir mes concitoyens vivre en toute amitié, confiance et convivialité au sein de notre petite commune, je me répète parfois, mais c'est tellement important.

Enfin, j'adresse à vous tous Elesmoises et Elesmois ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus chaleureux, de bonne santé, bonheur et de joie pour l'année 2003.

Très cordialement,
Votre maire,

Elaboration :
La Commission
Communication, Information
Responsable de la publication :
M Régis BIENFAIT

C.C.A.S.

Le 13 octobre 2002 était organisé au Foyer Rural le grand banquet annuel en l'honneur de nos anciens. Si certains d'entre eux n'ont — pour diverses raisons bien compréhensibles — pu être présents lors de ce moment festif, il fut constaté que bien peu de nouvelles têtes étaient présentes ce jour là. Tous, vous êtes les bienvenus et nous comptons sur vous pour le banquet de l'an prochain. Cette année encore, le repas avait été élaboré par Monsieur Martin, et tous on pu apprécier ses qualités culinaires. Malgré l'augmentation du coût de la vie, nous avons réussi à offrir un repas de qualité et de valeur. L'animation était assurée par l'orchestre de Jean Pierre Boni.



Je voudrai remercier toutes les personnes qui ont offert des lots pour notre tombola ou qui ont financé l'apéritif et le menu normand de ce repas. De même je tiens à remercier l'Association Fêtes Art et Culture d'Ellesmes qui a fait, cette année encore, un geste financier non négligeable en votre faveur. Même s'ils n'étaient pas présents ce jour là, j'ai voulu associer à notre fête les deux doyens du village, c'est-à-dire chez les dames Madame **Marcelle Willem**, route de Bersillies qui a fêté ses 94 printemps, et chez les hommes, **Michel Leclercq**, rue de l'Église qui lui a soufflé ses 89 bougies. Les doyens de la journée, **Denise Hublart** et **Albert Degroote**, la reine et le roi (tirés au sort) **Madeleine Caffi** et **Daniel Henry**, furent quant à eux honorés comme il se devait.

C'est par une gestion rigoureuse du CCAS que nous avons réussi à maintenir un tel niveau à ce banquet. En effet, si le rôle du CCAS est bien évidemment d'aider les membres de notre communauté qui connaissent des difficultés, il ne s'agit pas de dilapider l'argent dont nous avons la gestion. Aussi, depuis un an aucun bon d'aide n'a été distribué. Toutes les personnes en difficulté qui se sont rapprochées du CCAS se sont vues orientées, avec profit, vers les services compétents du Département ou de l'État et tous ont vu ainsi leur situation s'améliorer notablement. C'est cela également le rôle du CCAS : aider, orienter et conseiller ceux qui sont dans les difficultés. L'aide directe financière ne devant intervenir qu'en dernier recours, quand plus aucune autre solution ne peut être trouvée.

Je tiens à rappeler que le CCAS participe toujours sur le prix de certains titres de transport Stibus: Pour les demandeurs d'emploi, RMistes, stagiaires bénéficiaires de la carte Avantage (9,15 € par mois), nous prenons en charge la moitié du prix, tandis que nous prenons totalement en charge le coût de la carte Émeraude (56 € par an) réservée aux handicapés et bénéficiaires de la COTOREP, ainsi que celui de la carte Printemps (65,80 € par an) destinée au personnes de âgés de plus de 65 ans et non imposables. Pour bénéficier de cette aide, je rappelle que mes permanences se tiennent tous les jeudis, de 17 h à 18 h, en mairie. Et n'oubliez surtout pas de me parler des personnes que vous connaissez et qui ont des difficultés, elles n'ont pas toujours la volonté de venir nous rencontrer et c'est parfois à nous d'aller au devant d'elles.

L'Adjointe aux affaires sociales : Bernadette Guideoz



Les Doyens de l'assemblée : D. Hublart et A. Degroote

Pour retrouver des infos pratiques et la vie de notre commune,

consultez le site:

<http://membres.lycos.fr/ellesmes>

Vous vous intéressez à la vie de vos enfants au collège Rural, un site lui est consacré:

www.2ac-lille/bude-maubeuge

Pour envoyer un courrier électronique à la Mairie: mairie.ellesmes@laposte.net

SECURITE PERSONNES AGEES

AU DOMICILE

- S'équiper, c'est se protéger
- installez un système de fermeture efficace
 - faites poser un viseur optique un entrebailleur
 - protégez les fenêtres et ouvertures (volets, barreaux etc..)

Prenez vos précautions

- pensez à installer un téléphone près de votre lit
- ayez toujours à proximité les numéros d'appel utiles famille
gendarmerie : 17 ou 03.27.64.73.12
pompiers : 18
- ne dites jamais que vous êtes seul(e) à la maison
- votre porte doit toujours être fermée :
- * pas de clef sous le paillason ou autre "cachette"
- * jamais de nom ou d'adresse sur le trousseau, sauf celui de la gendarmerie (où il pourra être récupéré)
- * en cas de vol ou de perte, faites changer les serrures
- en cas de bruit suspect, éclairez plusieurs pièces

ATTENTION aux faux professionnels (EDF, PTT, policiers, gendarmes, assistantes sociales etc..)

- exigez la carte professionnelle
- ne recevez aucun démarcheur
- s'il insiste, dites-lui d'attendre, que vous appelez votre conjoint, votre fils etc..
- n'ayez jamais de grosses sommes d'argent chez vous.
- faites retirer votre courrier de la boîte à lettres en cas d'absence

Les dates de relevé des compteurs EDF, EAU sont connues de la mairie, vous en rapprocher.

VERIFIEZ VOS ACHATS EN EUROS
Aucun démarchage à domicile n'est effectué pour changer les FRANCS en EUROS.

SECURITE PERSONNES AGEES

DANS LA RUE

En sortant, en entretenant des relations de bon voisinage, en allant chez les commerçants, vous n'êtes plus seul(e).

La solidarité est un élément de sécurité.

Mais prenez les précautions suivantes :

- pendant votre sortie, gardez les clefs sur vous
- tenez votre sac en bandoulière et toujours du côté du mur
- faites vous accompagner pour vos retraits à la banque, ou la Poste
- ne comptez jamais vos billets en public
- ne déposez jamais votre sac sur un comptoir ou dans un caddie
- si vous êtes suivi, entrez chez un commerçant ou un voisin.
- portez votre argent réparti dans vos poches
- ne mettez pas vos papiers avec votre argent car le voleur connaîtrait aussitôt votre adresse.
- Portez sur vous les coordonnées d'un parent ou d'un voisin

soyez curieux et méfiants

- signalez les démarcheurs à votre brigade
- méfiez vous des excuses pour entrer chez vous (panne de voiture, chercher un chien perdu, téléphoner à un ami etc..)
- ne laissez aucun objet à la vue dans votre véhicule, notamment aux abords des cimetières (sac à main notamment).

Nous avons également besoin de vous pour identifier les auteurs de méfaits - relevez les immatriculations des véhicules suspects.

Missions de vos élus

DELEGATIONS DU MAIRE

1er adjoint, délégué aux finances et à l'éducation : Dominique SALLÉ

2ème adjoint, délégué aux affaires sociales, à l'emploi et à l'environnement : Bernadette GUIDEZ

3ème adjoint, délégué aux travaux, au patrimoine et aux bâtiments communaux, à la voirie, au cimetière et à la circulation : Marc GUERRAND

4ème adjoint, délégué aux fêtes et cérémonies, à la culture, aux sports, aux loisirs, à la communication et à l'information : Patrick DUBUISSON

Délégué aux Maisons Fleuries et aux illuminations de Noël : Eric POTIER

Commission Finances :

Président : M. Dominique Sallé

Membres : Mmes Nicole Baudoux, Bernadette Guidez, Marie-Christine Mathieu, MM. Léon Baudry, Michel Nicodème, Yves Marchal, Eric Potier, Philippe Rombure.

Commission Affaires Sociales, Emploi :

Présidente : Mme Bernadette Guidez

Membres : Mmes Nicole Baudoux, Marie-France Baum, Ysmérie Jadot, MM. Jean-Marie Burlet, Dominique Sallé.

Commission Environnement (maisons fleuries, parcs communaux, fleurissement, panneaux) :

Présidente : Mme Bernadette Guidez

Membres : Mmes Ysmérie Jadot, Marie-Christine Mathieu, MM. Éric Potier, Jean-Marie Burlet.

Commission Travaux (patrimoine & bâtiments communaux, voirie, cimetière) :

Président : M. Marc Guerrand

Membres : Mmes Nicole Baudoux, Marie-Christine Mathieu, MM. Léon Baudry, Jean-Marie Burlet, Michel Nicodème, Éric Potier, Philippe Rombure.

Commission Fêtes & Cérémonies, Animation (culture, sports, loisirs) :

Président : M. Patrick Dubuisson

Membres : Mmes Marie-France Baum, Ysmérie Jadot, MM. Léon Baudry, Jean-Marie Burlet, Marc Guerrand, Yves Marchal, Michel Nicodème, Philippe Rombure.

Commission Communication, Information :

Président : M. Patrick Dubuisson

Membres : Mmes Marie-France Baum, Marie-Christine Mathieu, MM. Léon Baudry, Yves Marchal, Philippe Rombure, Dominique Sallé

Commission Gestion du Foyer Rural :

Président : M. Léon Baudry

Membres : Mmes Nicole Baudoux, Ysmérie Jadot,
MM. Michel Nicodème, Philippe Rombure.

Délégué de la Commune à la Sécurité :

M. Marc Guerrand

Communauté d'Agglomération :

Titulaire : M. Dominique Sallé

Suppléant : M. Roger Bienfait

Syndicat Mixte du Val de Sambre :

Titulaire : M. Michel Nicodème

Suppléant : Mme Marie-Christine Mathieu

Titulaire : M. Éric Potier

Suppléant : M. Philippe Rombure

Syndicat Électrification de Gognies-Chaussée :

Titulaire : M. Jean-Marie Burlet

Suppléant : Mme Marie-Christine Mathieu

Titulaire : M. Yves Marchal

Suppléant : M. Philippe Rombure

Délégués au Regroupement Pédagogique Intercommunal :

Titulaire : M. Roger Bienfait

Titulaire : M. Dominique Sallé

Titulaire : M. Éric Potier

Suppléant : M. Yves Marchal

Suppléant : M. Philippe Rombure

Délégué pour les questions Défense :

M. Dominique Sallé

Permanences du Maire et de ses Adjoints

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
M. Roger BIENFAIT		17 h à 18 h		16 h à 18 h
M. Dominique SALLÉ	17 h 15 à 18 h 15			
Mme Bernadette GUIDEZ			17 h à 18 h	
M. Marc GUERRAND	17 h à 18 h			
M. Patrick DUBUISSON		16 h 30 à 17 h 30		

Le Club du 3ème âge "Les Vertes Années"

Le club vous présente, en dehors de nos rencontres du Mardi, les diverses sorties et repas de l'année 2002 :

- Le 8 janvier: galettes des Rois
- Le 12 février : Mardi « crêpes »
- Le 3 mars: repas du Club au Foyer Rural dans une ambiance familiale
- Le 7 mars: voyage à Lille (repas Spectacle)
- Le 2 avril : repas offert par la société « Bien être »
- Le 21 avril: Repas à Bersillies
- Le 23 juillet : voyage en péniche sur la Sambre « Au fil de l'eau »
- Le 29 septembre : repas à Bersillies
- Le 17 novembre: repas du « club » au Foyer Rural « Les petits plats sont mis dans les grands ».
- Le 10 décembre: Réception en l'honneur de Pierre et Paulette Rozé et de Roger et Yvette Bizoux (Fleurs, pâtisseries et champagne, ambiance familiale).
- Le 19 décembre : repas offert par la société « Naturalis »;

Nous remercions de nouveau tous les anciens qui se sont dévoués cette année pour l'organisation de ces bons moments passés ensemble, les repas, les voyages, etc., etc.

Nous avons également une pensée pour tous nos chers disparus, ainsi qu'à nos malades, à qui nous souhaitons un rapide rétablissement.

Bonne année à tous les Elesmois.

Le Comité.



L'AJE

Elesmois, Elesmoises,

On a l'honneur de vous informer de la création de notre association : l'AJE (Loisir, Animation, Jeunesse Elesmoise) qui a pour but d'animer le village, de l'accompagner dans ses démarches de loisirs (Ducasse, Téléthon, Halloween...).

Nous avons aussi des projets comme relancer le bal de la Sainte Catherine, organiser des repas pour les anciens et d'aider les autres associations d'Elesmes...

L'association se compose de membres d'honneur, de membres bienfaiteurs et de membres actifs.

Pour terminer ce petit mot, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2003.

L'AJE

ECONOMIES D'ENERGIE :



DES ASTUCES POUR CONSOMMER MALIN

Eclairage

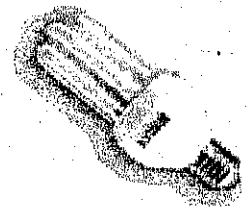
Choisissez les lampes basse consommation pour un **éclairage** d'ambiance et pour les points lumineux les plus souvent utilisés.

Nettoyez les lampes et les luminaires pour maximiser leur efficacité. A puissance égale un appareil propre peut produire un flux lumineux supérieur de 40 % à celui d'un appareil poussiéreux.

Equipez vos couloirs et escaliers de **systèmes de va-et-vient** judicieusement placés ou de **détecteurs de présence**.

Eteignez la lumière lorsque vous sortez d'une pièce.

Faites entrer le maximum de lumière naturelle : ne laissez pas vos arbres masquer même en partie vos fenêtres et choisissez des rideaux ou des voilages clairs. Rappelez-vous aussi que des murs clairs permettent de mieux réfléchir la lumière.



Chauffage

Programmez votre **chauffage** en fonction de votre présence... Par exemple, le matin augmentez la température dans le salon, la cuisine et la salle de bains et diminuez-la dans les chambres, et inversement le soir.

Choisissez des appareils de chauffage équipés d'un thermostat électronique, il vous suffira de définir dans chaque pièce la température souhaitée et de ne plus y toucher (régler sans cesse le thermostat réduit le confort sans permettre de faire de réelles économies).

Si vous vous absentez quelques heures, baissez le thermostat ou mettez-le sur la position "éco". En cas d'absence prolongée, laissez vos convecteurs sur la position hors-gel.

Quand vous rentrez, ne poussez pas votre thermostat à fond. Remettez-le sur la position confort. La température montera aussi rapidement sans dépenses supplémentaires.

Si vous avez deux appareils dans la même pièce, réglez leurs thermostats de manière identique afin d'optimiser la régulation de la température.

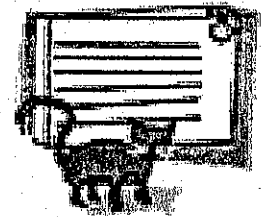
Pour aérer une pièce, sachez que 5 mn d'ouverture suffisent, et n'oubliez pas de fermer votre chauffage pendant ce temps.

Fermez vos rideaux et volets la nuit, pour conserver la chaleur.

Nettoyez régulièrement vos convecteurs pour les rendre plus efficace, la poussière bride leurs performances.

Vérifiez que portes, fenêtres, murs et toitures sont bien isolés, mais n'obstruez pas les bouches d'aération pour éviter la condensation.

Si vous avez une cheminée, pensez à fermer la trappe quand le feu est complètement éteint.



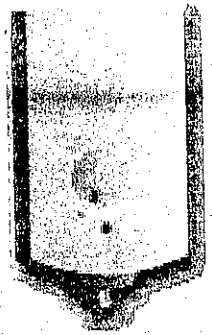
Chauffe-eau

Programmez votre **chauffe-eau** électrique en heures creuses pour avoir de l'eau toujours chaude au meilleur coût.

Veillez à la bonne isolation de vos canalisations, afin d'éviter le refroidissement de l'eau et donc des consommations d'électricité inutiles.

Si votre eau est très calcaire, faites équiper votre chauffe-eau d'une résistance adaptée ou faites détartre et vidanger votre chauffe-eau tous les 2 ou 3 ans, car la formation du tartre sur les résistances peut augmenter le temps nécessaire à chauffer l'eau.

Surveillez les fuites d'eau, un robinet qui goutte, c'est 4 litres par heure, soit 35 000 litres d'eau en plus par an ! S'il s'agit d'eau d'eau chaude, la fuite aura aussi une incidence sur votre facture d'électricité.



Four électrique

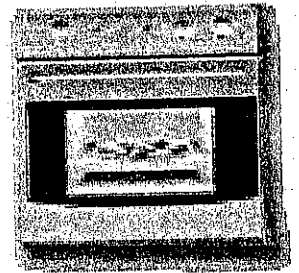
Déclenchez le nettoyage de votre **four électrique** quand il est déjà chaud, ou pendant les heures creuses.

Vérifiez l'étanchéité de votre four, si le joint est défectueux changez-le pour éviter les déperditions de chaleur.

N'ouvrez pas trop fréquemment votre four pour goûter un plat afin d'éviter les déperditions de chaleur. Pour une **cuisson économe**, choisissez un récipient ou une casserole de la taille des plaques.

Eteignez vos plaques électriques avant la fin de la cuisson car elles restent chaudes encore quelques minutes (sauf les plaques à induction qui restent toujours froides).

Choisissez un récipient ou une casserole de la taille des plaques, pour éviter la déperdition d'énergie.



Réfrigérateur et congélateur

Veillez lors de l'achat d'un **réfrigérateur et/ou congélateur** à sa consommation d'énergie, en consultant l'étiquette énergie.

Adaptez la taille de votre réfrigérateur et de votre congélateur à vos besoins, plus il sera grand plus il consommera.

Pensez à dégivrer fréquemment votre réfrigérateur et votre congélateur, à 4 cm de givre votre consommation d'électricité double !

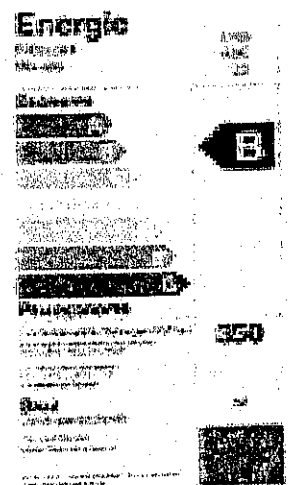
Faites refroidir les plats hors de votre réfrigérateur et couvrez-les sinon cela produira du givre.

Pensez à vérifier l'étanchéité des joints de vos appareils afin d'éviter la formation de givre et donc la déperdition de froid. Pour tester leur efficacité : fermez la porte sur une feuille de papier et essayez de la retirer, si celle-ci vient facilement vos joints sont à changer !

Eloignez ces appareils de toute source de chaleur, si cela vous est impossible, placez un matériau isolant entre votre réfrigérateur-congélateur et votre four ou appareil de chauffage.

Laissez au moins 5 cm entre le mur et l'appareil et nettoyez régulièrement la grille pour éviter la surchauffe qui conduit à augmenter la consommation électrique.

Enfin, **laissez la porte ouverte le moins longtemps possible**.



Lave-linge

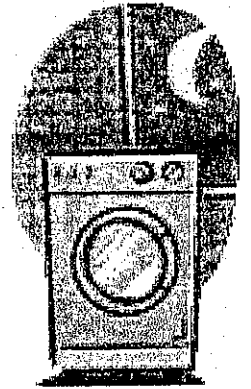
Utilisez plutôt les cycles à 30°C ou 40°C de votre **lave-linge**, ils consomment trois fois moins d'énergie qu'un cycle à 90°C.

Pensez à utiliser la touche "éco" ou 1/2 charge, la consommation d'énergie est inférieure de 25% à un lavage normal. Si votre appareil ne possède pas ces touches, choisissez plutôt de faire une machine pleine que à moitié pleines.

Choisissez un programme d'essorage à 800 tours/minutes, pour que votre linge sèche plus vite.

Choisissez le départ différé pour bénéficier d'un meilleur coût du kWh si vous avez le tarif heures pleines/heures creuses ou tempo.

A l'achat, consultez l'étiquette énergie, elle vous guidera pour choisir un appareil dont la consommation énergétique est faible.



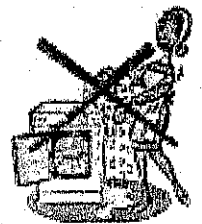
Sèche-linge

Confiez uniquement du linge bien essoré à votre **sèche-linge**.

Évitez d'ouvrir la porte en cours de cycle.

Choisissez le départ différé pour bénéficier d'un meilleur coût du kWh si vous avez le tarif heures pleines/heures creuses ou tempo.

A l'achat, consultez l'étiquette énergie, elle vous guidera pour choisir un appareil dont la consommation énergétique est faible.



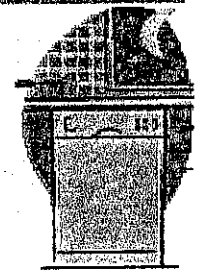
Lave-vaisselle

Évitez d'utiliser les cycles "intensifs" ou "spécial casseroles" de votre **lave-vaisselle** car ils consomment 40 % de plus que les cycles normaux.

Ne faites pas tourner votre lave-vaisselle à moitié vide, utilisez les programmes "éco" ou 1/2 charge. Cela suffit à vous faire économiser 25 % d'électricité.

Programmez plutôt votre lave-vaisselle en heures creuses, si vous avez le tarif heures pleines/heures creuses ou tempo.

A l'achat, consultez l'étiquette énergie, elle vous guidera pour choisir un appareil dont la consommation énergétique est faible.



Télévision, magnétoscope, hi-fi, ordinateur...

Sachez qu'en éteignant la veille de votre **télévision, magnétoscope, hi-fi, ordinateur...** vous pourrez économiser jusqu'à 44 Euros par an

Même si ces appareils ne représentent que 3 ou 4 % sur votre facture, une prise multiple peut vous permettre de les débrancher d'un seul geste, mais vous devrez remettre à l'heure le magnétoscope et attendre 1/2 heure pour que votre décodeur fonctionne à nouveau normalement. Notez aussi que les veilles d'un décodeur de chaînes cryptées ou d'un décodeur satellite sont encore plus gourmandes d'électricité.

Votre matériel informatique ne se détériorera pas si vous le rallumez plusieurs fois par jour. Pour réduire les dépenses énergétiques, pensez à éteindre l'écran et l'unité centrale en cas d'absence supérieure à 1 heure.

Réfléchissez à l'utilisation future de votre système informatique et comparez les consommations énergétiques, exemple : un ordinateur portable + une imprimante jet d'encre + un fax thermique ont une dépense énergétique de 15 fois inférieure à un ordinateur grand écran + une imprimante laser + un fax laser.

Retrouvez encore plus de conseils pratiques sur Internet <http://www.mamaison.edf.fr>. Vous pourrez estimer votre consommation électrique, calculer le coût de vos appareils selon l'utilisation que vous en faites et améliorer le confort de votre maison pièce par pièce...

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



A la suite de la réunion de l'association le 16 novembre 2002, un nouveau bureau a été élu comme suit :

- Madame Marie-Paule JADOT, Présidente
- Madame Véronique GHIENNE, Présidente-Adjointe
- Madame Pascaline LIBERT, Trésorière
- Madame Sylvie RUFIN, Trésorière-Adjointe
- Madame Valérie FEAT, Secrétaire
- Madame Valérie RAUX, Secrétaire-Adjointe.

Nous attirons votre attention sur le fait que tous les parents sont concernés par les diverses manifestations de l'Association qui concernent la vie à l'école de nos enfants. Vous pouvez nous aider en donnant *un peu de votre temps*.

Cette année, a été acheté : un ordinateur, un scanner, une imprimante pour l'école de Mairieux, un appareil photo numérique, des ballons de football et basket-ball pour l'école d'Eslesmes.

L'Association a financé les voyages de fin d'année (2001-2002) à HEM pour les petits, à Versailles pour les plus grands.

Dernière manifestation de l'Association : le Marché de Noël

- le 7 décembre 2002 pour l'école de Mairieux
- le 14 décembre 2002 pour l'école d'Eslesmes (vente à domicile).

ETAT CIVIL

NAISSANCES



Brice HARBONNIER, le 31 janvier

Rim SEOUDI, le 1er février

Alexandre COGNEAUX, le 4 mars

Maureen DUVIVIER, le 16 mars

Charlotte MAUFROY, le 24 juillet

Anthony ALIZARD, le 2 août

Dorinda GUILLAIN, le 10 septembre

Lana COURTIN, le 5 novembre

Elody MARY, le 12 novembre

Grégory NASLIN, le 14 décembre

MARIAGES



Leïlia RANSART et Luc NAYROLLES
le 8 juin

Valérie QUINZIN et Christophe PAYEN
le 10 août

DÉCÈS

Madame Valentine DEMOUSTIER,
née BIZOUX, le 14 mai

Monsieur Jacques QUERTINMONT,
le 18 mai

Madame Mauricette ALLAIS,
née TANIS, le 9 juillet

Madame Eva GORGUET,
née REMOND, le 20 août

Madame Claudine TAVIAUX,
née DEGARDIN, le 7 septembre

Madame Berthe VERSTRAETE,
née CONSTANT, le 8 octobre



Cette année, la municipalité a décidé d'adhérer à l'association pour la Téléalarme du Nord « A.T.N. 59 » qui est au service des personnes âgées de plus de 60 ans et des handicapés. Le but de cette association est de leur permettre de vivre chez elle le plus longtemps possible. Créée sur l'initiative du Conseil Général du Nord, l'Association pour la Téléalarme du Nord contribue à offrir à chacun les possibilités de son libre choix de vie en apportant un service de proximité accessible à tous. La Téléalarme est un système d'appel qui a pour objectif de permettre aux personnes âgées ou handicapées de rester à domicile en toute sécurité, de les rassurer ainsi que leur famille ou leurs amis. A la moindre inquiétude, il suffit à l'abonné de presser le bouton du médaillon porté autour du cou pour entrer directement en liaison avec l'association et dialoguer avec les opérateurs, disponibles 24 heures sur 24. Une simple pression et l'alerte est donnée. Dans tous les cas, l'opérateur trouvera une solution adaptée pour résoudre votre problème en prévenant en cas de nécessité parent, voisin, médecin, police ou pompiers. La mise en service est simple. Elle est peu coûteuse avec un abonnement de 16,78 € TTC par mois (110,07 francs) prenant en compte la location du matériel. **La commune prend à sa charge une somme de 1,52 € par mois et par abonné.** Aujourd'hui, ce sont près de 6300 personnes qui bénéficient de la Téléalarme. Pour être encore plus proche de vous et à l'écoute de la préoccupation de tous les nordistes, un numéro vert est à votre disposition. Un simple appel gratuit au 0.800.541.641 suffit pour accéder à tous les renseignements sur les services et l'assistance de la Téléalarme du Nord.

Persuadé que ce service peut vous être utile ou à votre entourage, la Téléalarme est à votre entière disposition si vous souhaitez un renseignement ou une démonstration chez vous. Les formulaires d'adhésion sont déposés en mairie.

Informations: Tél. 0.800.541.641 (Numéro Gratuit), Fax 03.20.43.21.08, E-Mail : Tele-Alarme@wanadoo.fr

Bernadette Guidez

Adjointe aux affaires sociales

NOS FINANCES

PRODUIT FISCAL 2002

	Taux (%)	Part (%)	Produit
Taxe d'habitation	12.91	54.91%	71 586
Foncier bâti	11.74	30.04%	39 164
Foncier non bâti	40.80	15.06%	19 625
Taxe professionnelle	0.00	0.00%	0

En 2002, le Conseil Municipal a adopté une augmentation très limitée des trois taxes (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti). En effet les 1 % d'augmentation que vous avez pu constater (pour la part communale) sur vos feuilles d'impôt, ne compensent que la légère inflation de l'année. Cette modification des taux ne rapporte que 1314 € (8619F) au budget communal.

Cela ne nous a pas empêché de poursuivre notre programme d'investissement: fin de la rénovation du rez-de-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2002			
DEPENSES		RECETTES	
Charges de gestion générale	101 713	Produits de l'exploitation	6 952
Personnel	139 340	Impôts et taxes	160 929
Gestion courante	105 818	Dotations & subventions	95 776
Charges financières	10 070	Produits divers	2 610
Amortissement et provisions	92	Atténuation de charges	42 000
Virement en investissement	38 726	Excédent fonct. reporté	87 492
TOTAL	395 759	TOTAL	395 759

BUDGET D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2002			
DEPENSES		RECETTES	
Remb. d'emprunts	20 054	Excédent reporté	1 583
Mairie	105 478	Affectation excédent fonct.	32 040
Extension éclairage pub	5 450	Vir. de la section de fonct.	38 726
Camion	7 600	Charges à répartir	92
Alarme école	2 287		
Tondeuse	900	FCTVA - TLE	16 488
Informatique	2 700	Subventions	55 540
TOTAL	144 469	TOTAL	144 469

chaussée de la mairie, revalement de la façade de l'école, achat d'un camion benne, d'une tondeuse, remplacement du matériel informatique du secrétariat devenu obsolète, protection de l'école par une alarme et mise en sécurité de certains tronçons de voies par une extension de l'éclairage public...



Hors les travaux de la mairie qui avaient nécessité un emprunt durant l'exercice antérieur, les grosses dépenses de l'année se sont faites par autofinancement, ce qui vous montre la bonne santé de nos finances.

Dominique Sallé
Adjoint aux finances

	Structure de la population		Tués		
	% NORD	% FRANCE	Résultats 2001	Résultats sur cinq ans	
			NORD	% NORD	% FRANCE
- 18 ans	24,83	21,80	17	11,3%	8,9%
18-24 ans	10,90	9,12	27	20,0%	21,3%
25-64 ans	50,31	52,42	96	52,5%	51,8%
65 ans & +	13,95	16,66	21	16,2%	17,4%
Total	-	-	161	-	-

INSECURITE ROUTIERE

Il se passe rarement une semaine sans qu'un tragique accident de la route ne soit relaté dans nos journaux locaux. Le rapport annuel 2001 sur l'insécurité routière a été publié et ses conclusions sont inquiétantes: sur le plan national, après deux années de baisse, le nombre de tués a tendance à augmenter. Si le nombre de blessés diminue, l'augmentation importante du nombre de tués en **motocyclette** est inquiétante. Et pourtant, jamais la mobilisation des médias et des associations n'a été aussi forte ! Jamais la sécurité routière n'a fait l'objet d'autant de débats, montrant la préoccupation croissante de la population sur ce qui constitue la première cause de mortalité des jeunes.

L'une des premières causes d'accidents reste la conduite en état d'ivresse. Au plan national, entre 1994 et 2001, on constate une stagnation du pourcentage d'accidents mortels avec alcool autour des 30 %. En 2001, le pourcentage d'accidents avec alcool a même augmenté par rapport à 2000 pour atteindre 31,2 %. Ce fléau doit être combattu. Rappelez-vous, c'est lui qui fut la cause de la disparition de **Cyril**, voici deux ans, alors qu'il circulait sur une autoroute de France. Un chauffard aviné ne lui a pas laissé poursuivre son voyage.

Dominique Sallé
Inspecteur Départemental
de la Sécurité Routière

www.securite-routiere.equipement.gouv.fr
http://www2.ac-nice.fr/bude-mme/buge/securite_routiere.htm

	Tués		
	Résultats 2001	Résultats sur 5 ans	
	NORD	% NORD	% FRANCE
Piétons	18	17,19%	11,97%
Bicyclettes	9	6,40%	3,60%
Motocyclettes	17	10,56%	11,38%
Voitures	98	59,84%	64,61%
Autres	19	10,00%	9,44%



Le Service National



Petit rappel : la loi du 28 octobre 1997 a modifié le code du service national. Aujourd'hui, les jeunes gens doivent :

- Recevoir un enseignement, dans le cadre de leur scolarité, sur la défense nationale et européenne;
- **Se faire recenser à la mairie dans le mois de leur 16^e anniversaire** en se munissant de leur carte nationale d'identité, du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile;
- Participer, avant l'âge de 25 ans, à une journée d'appel de préparation à la défense (JAPD);
- Signaler tout changement d'adresse supérieur à 4 mois, jusqu'à l'âge de 25 ans (formulaire n° 11718*01 disponible sur le site suivant : <http://www.service-public.fr>) ou en mairie;

La personne qui ne s'est pas fait recenser dans les délais peut régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en se présentant à la mairie.

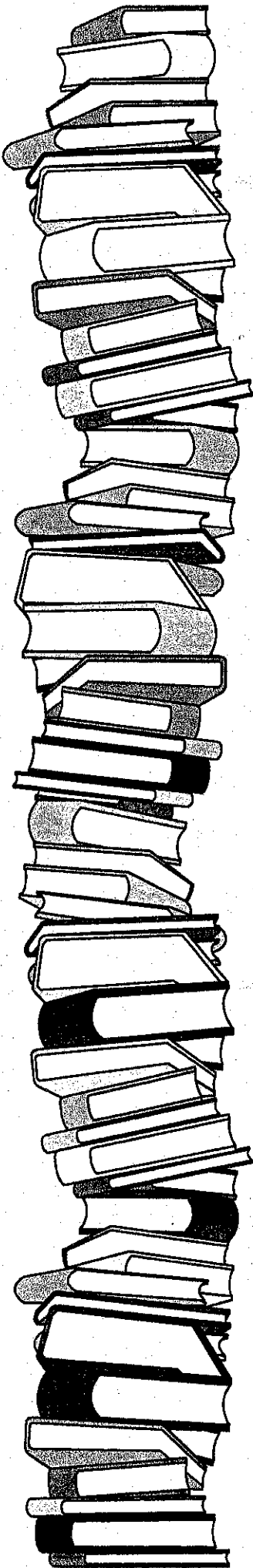
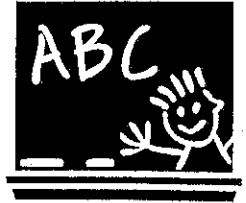
L'attestation de recensement, qui est remise lors du recensement, est **obligatoire** entre **16 et 18** ans pour s'inscrire ou se présenter à un examen ou un concours soumis au contrôle de l'autorité publique (brevet des collèges, baccalauréat, permis de conduire, etc.).

La participation à la journée d'appel de préparation à la défense et, ensuite, la remise du certificat individuel de participation à cette journée, puis sa présentation, est obligatoire entre **18 et 25** ans pour s'inscrire ou se présenter à un examen ou un concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Cette journée peut être suivie par un stage de préparation militaire, un volontariat de 12 mois renouvelable 4 fois ou un engagement spécial dans la réserve militaire.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous connecter sur le site de la Défense nationale : www.defense.gouv.fr

D. Sallé
Correspondant Défense

ECOLE



Quelle énergie!

Les élèves du CM1 et CM2 de l'école d'Elesmes ont vécu l'aventure scientifique au PASS de Frameries en Belgique du lundi 28 janvier au vendredi 1er février. Une semaine dans ce centre, bâti sur une ancienne mine de charbon, à travailler sur le thème de la force et de l'énergie, où ils ont profité de toutes les expériences et installations du parc.

Olivier B, notre animateur, nous a encouragé: « Ici, on ne peut pas courir mais on peut toucher à tout. » Nous avons donc touché, testé, décrivant les phénomènes, observant les mécanismes et leurs effets pour essayer de comprendre et de les reproduire en classe.

Nous avons pu contempler le paysage minier du Borinage du haut des 60 m du chevalement ou « châssis à molettes »: les sentiers qui respectent le tracé des anciennes lignes de chemin de fer, les maisons des mineurs formant les corons... nous sommes même montés en haut d'un terril, colline artificielle où s'entassaient les déchets du charbon et qui dégage encore une telle chaleur que des vapeurs sortent des trous et que certaines plantes africaines s'y développent.

Le dernier jour, Olivier B, nous a donné six énormes boîtes pleines de toutes sortes de pièces qui nous ont permis de fabriquer nos propres robots programmables. Génial !!!

Pas de cartable, ni de cahiers, ni de crayons,... nous avons travaillé sur ordinateurs au cyber-pass. Olivier A, le second animateur, nous a expliqué comment surfer sur le WEB et comment créer notre site Internet. Chaque jour, nous y avons placé nos photos, nos travaux, nos impressions... notre adresse de site est encore en attente, mais vous pouvez nous écrire à notre adresse e-mail : ce.0590321d@ac-lille.fr

Cette classe scientifique a été financée par l'ancienne association AAEE et la nouvelle Association des Parents d'Elèves commune au RPI. Le partenariat avec l'Association Nord Nature Bavaisis s'est concrétisé par l'édition d'un livre distribué à chaque enfant.

Ce travail, mené en commun avec l'école de Mairieux, a aussi fait l'objet, au mois d'avril, d'une exposition dont chacun a pu apprécier la qualité.

Infos

Ecole primaire publique
19 rue de l'église
59600 Elesmes

Horaires: 8h50- 11h50 13h30- 16h30

Ouverture des grilles : 8h40 et 13h20

Cantine : les tickets sont en vente en mairie sauf le mardi

Garderie municipale dès 7h30 le matin et le soir jusqu'à 17h45 les jours de classe sauf le samedi.

Les personnes démarchant au nom de l'école doivent vous en présenter le badge.

SPORT JOIE SANTE LA G.E.A. D'ELESMES

La Présidente et l'ensemble des membres vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2003. Trente trois adhérents participent régulièrement chaque jeudi aux cours dispensés par Mme Nathalie Zincq, au foyer rural, toujours dans la bonne humeur.

Cette année la G.E.A. fêtera ses 20 ans le 22 mars 2003.

Comme les années précédentes, elle a participé au parcours du cœur et au Téléthon.

L'assemblée générale s'est tenue le Jeudi 24 octobre 2002..

Le Conseil d'Administration est composé de :

Présidente : Mme Pronier
 Vice Présidente : Mme Charlet
 Secrétaire : Mme Wilmart
 Trésorière : Mme Descamps
 Trésorier-adjoint : M. Charlet Antoine
 Commissaires aux comptes : Mmes Lecron et Mariez
 Membres : Mmes Jadot - Choinet - Lepoint - Peleriaux et Thouant.



Dates à retenir : : **22 MARS 2003** au Foyer Rural d'Elesmes .

L'association remercie Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et l'association de gestion du Foyer Rural qui mettent chaque semaine le foyer à notre disposition.

Pour le Comité,
 la Présidente,
 Mme Pronier

Foyer Rural

Pour louer la salle, il faut contacter

Mlle Ysmérie JADOT : ☎03 27 62 11 03 après 19 h

<i>Tarif de location</i>	Elesmois	Extérieurs
Vin d'Honneur	66 €	132 €
Repas	132 €	264 €

Vaisselle : 1,5 € le couvert

La réservation pour la location de la salle n'est possible que trois ans à l'avance

Nous tenons à remercier Jean Marie REGNIER pour son dévouement au sein de l'association.

Dates à retenir 18 janvier : Echange de Vœux
 8-9 février : A.P.E.
 1-2 mars : Repas des Vertes Années
 15 mars : Inauguration de la Mairie
 22 mars : Repas de la G.E.A.
 13 avril : Thé dansant L'A.F.A.C.
 18 mai : Club Cyclo
 14-15 et 16 juin : Ducasse
 21-22 juin : Kermesse des Ecoles
 14 juillet : Mairie

20-21 septembre : Etoile Sportive
 27-28 septembre : Ecole
 19 octobre : Repas du CCAS
 25 octobre : Halloween
 09 novembre : Repas de la Chasse
 11 novembre : Mairie
 15-16 novembre : Les Vertes Années
 29-30 novembre : La G E A
 5-6 et 7 décembre : TELETHON
 13-14 décembre : Ecole

CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE

12 médaillés du travail ont été mis à l'honneur pour leurs nombreuses années de labour :

Diplôme du Travail, échelon Argent, pour 20 années de service :

- M Eric RANSART (Releveur à la Société Eau et Foras de Maubeuge),
- M Dominique PRONIER (Agent professionnel du montage à M.C.A. de Maubeuge).

Diplôme du Travail, échelon Vermeil, pour 30 années de service :

- M Jean Marie MESSAGER (Mécanicien à la Société Deshayes de Maubeuge),
- M Alain DERUMIERE (Technicien informatique industriel à Myriad SA de Maubeuge),
- M Yannick PAVOT (Employé à la Banque Nationale de Paris de Maubeuge),
- M Michel THELLIER (Agent de sécurité à Glaverbel de Bousois).

Diplôme du Travail, échelon Or, pour 35 années de service :

- Mme Brigitte DEBRUGE (Conductrice à Graham Packaging France d'Assevent),
- M Jean-Pierre LAMBOT (Agent de maîtrise à la Société Graham Packaging France d'Assevent),
- M Jean Claude HENNEBERT (Verrier à Glaverbel de Bousois).

Diplôme du Travail, échelon Grand Or, pour 40 années de service :

- Mme Françoise BRUNET (Comptable à la CPAM de Maubeuge),
- M Guy VERBRUGGE (Responsable Contrôle à la Société Graham Packaging France d'Assevent),
- M Patrick DEVLIEGER (Chef d'Equipe à Glaverbel de Bousois).



Depuis l'année 2000, la Municipalité a décidé de récompenser, les années paires, des jeunes qui se sont distingués par des résultats hors du commun dans divers domaines. Toutes les propositions peuvent être signalées en Mairie.

Pour cette année, trois jeunes ont été mis à l'honneur :

- Lydie RIBEAUCOURT pour ses nombreuses réussites à divers concours de mathématiques (1ère de l'Académie de Lille et 4ème accessit au niveau national sur plus de 6000 élèves)
- Priscilla BETIS pour son palmarès de victoires individuelles et en équipe en gymnastique (Depuis 1999, elle cumule de très bons résultats en finale d'Arrondissement, Départementale et Régionale)
- François DELFOSSE pour son brevet d'aéronautique, avec mention très bien (Ce brevet permet d'avoir un accès prioritaire aux grandes écoles aéronautiques)

10 participants inscrits cette année au concours des Maisons fleuries, 10 lauréats récompensés par M Eric POTIER, délégué aux Maisons Fleuries : M et Mme HAUW, M et Mme ARNOULT, Mme GREGOIRE et M WOZNIAK, M et Mme BURY, M et Mme L.F. GOAZIOU, M et Mme MANDARD, M et Mme HENRI, Mme SENECAT, Mme POINSIGNON, M DECAVELLE.

Madame Jocelyne BLONDIAUX s'est vu remettre par le Maire la Médaille d'Argent de la Famille Française. Elle est l'heureuse maman de deux filles et quatre garçons.



Noces d'Or

Paulette et Pierre ROZÉ ont fêté leurs 50 ans de mariage devant parents et amis venus les féliciter

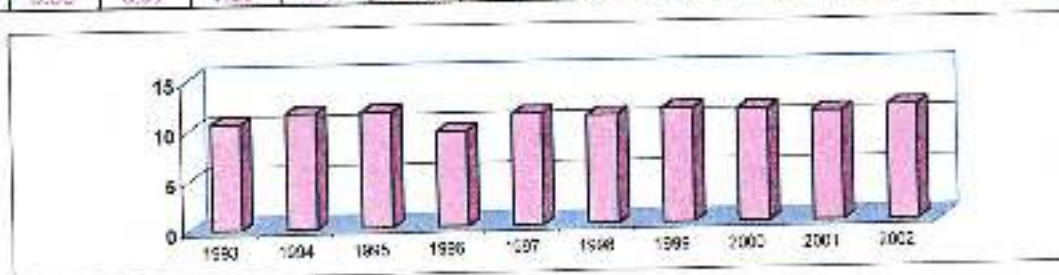


La Météo à Elesmes

La planète se réchauffe paraît-il . Qu'en est il à Elesmes ?
 Difficile de répondre lorsque nous analysons les relevés de Températures (sous abri) effectués depuis 1993 par un habitant de la commune .
 Les tableaux et graphes des températures moyennes de ces 10 dernières années ne montrent pas d'élévation significative. On constate que 1996 fut l'année la plus froide (9°50) mais par contre , ce sont les années 1994 et 1995 qui furent les plus chaudes (11°56 et 11°52).
 La température de 2002 est , cependant , légèrement supérieure à la moyenne de ces 10 dernières années (11°37 pour 10°99)

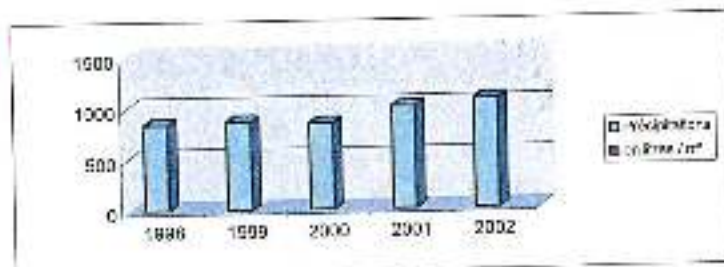
Température moyenne à Elesmes

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moy. Annuelle
1993	5.32	2.93	6.91	12.20	15.77	17.96	17.07	16.58	14.36	9.95	3.14	4.84	10.67
1994	4.61	4.42	7.99	9.20	13.11	16.51	22.09	19.09	14.64	10.96	10.08	5.37	11.56
1995	3.97	7.07	6.21	9.43	14.24	15.32	21.93	20.64	14.78	14.92	7.93	1.87	11.52
1996	2.91	1.63	5.08	10.16	11.16	16.69	18.06	17.83	12.40	11.67	5.45	1.19	9.50
1997	-0.07	7.32	9.48	8.61	13.66	16.35	17.69	21.49	15.60	10.11	7.16	5.47	11.07
1998	3.90	5.89	7.16	9.46	15.83	17.33	17.24	18.30	16.06	10.27	4.45	4.26	10.83
1999	5.29	3.48	7.95	10.78	15.79	16.09	19.75	18.71	18.13	10.72	5.53	3.78	11.33
2000	2.98	5.66	7.25	10.34	16.04	16.04	16.23	18.55	16.00	11.13	7.12	5.68	11.26
2001	3.16	5.12	7.43	8.90	16.03	16.91	19.45	19.49	13.07	14.19	5.37	2.05	10.93
2002	3.38	7.16	8.29	10.48	14.09	18.60	18.62	16.13	14.21	10.42	8.25	4.79	11.37
Moyenne	3.65	5.07	7.23	9.96	14.83	16.97	18.81	18.56	14.93	11.42	6.61	3.93	10.99



En ce qui concerne les précipitations , nous remarquons la même constatation nationale : en effet si les nombres de jours de pluie sont sensiblement identiques, les hauteurs d'eau tombées sont nettement supérieures en 2001 et 2002.

	1996	1999	2000	2001	2002
Précipitation en litres / m²	839	864	843	998	1065
Nombre de jours de plu	163	166	180	169	153



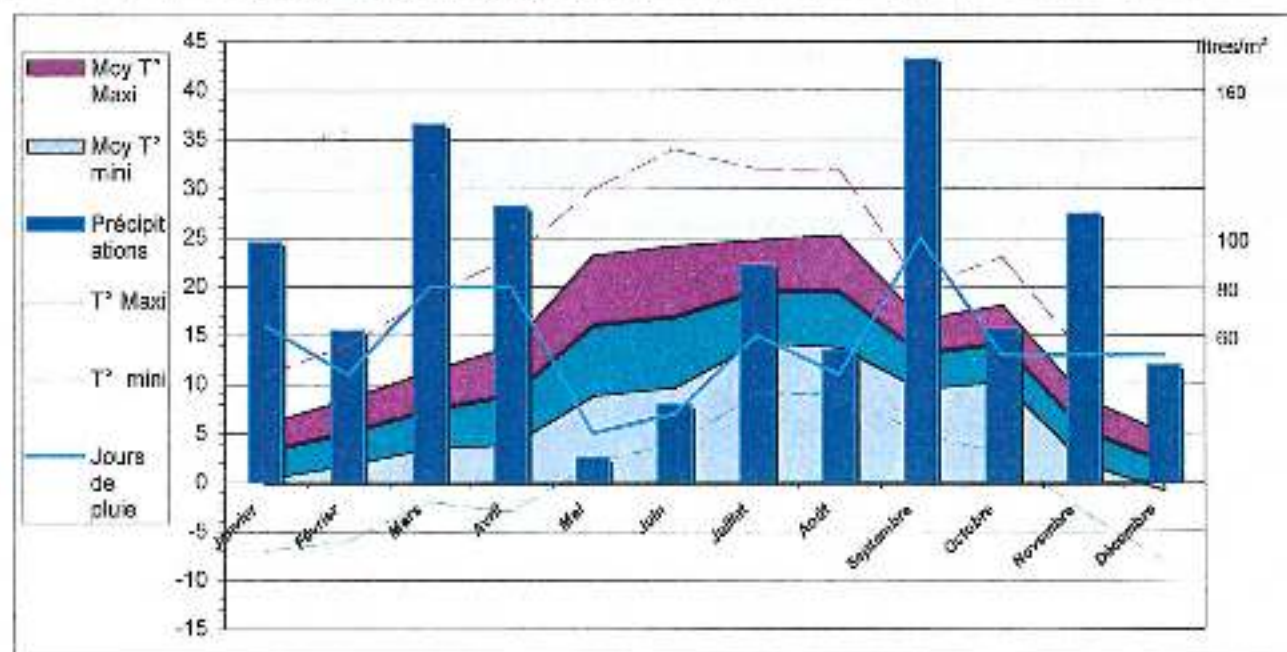
Quelques statistiques :

En 2002 :		Ces 10 dernières années :	
La journée la plus chaude	: le 16 juin : 30°	L'année la plus chaude	: 1994 : 11,56° de moyenne
La nuit la plus froide	: le 4 janvier : - 11°	L'année la plus froide	: 1996 : 0,6° de moyenne
La journée la plus humide	: le 13 février : 24 l / m²	Le mois le plus chaud	: Juillet 1994 : 22,09° de moyenne
La dernière nuit gélive	: le 7 avril : 1°	Le mois le plus froid	: Janvier 1997 : - 0,07° de moyenne
La plus longue période de "sécheresse"	: 17 jours : du 24 mars au 9 avril	La journée la plus chaude	: 21 juillet et 1er Août 95 : 30°
Le mois le plus froid	: Janvier : 3,39° de moyenne	La journée la plus froide	: 2 janvier 1997 : - 15°
Le mois le plus chaud	: Août : 18,55° de moyenne		
Le mois le plus humide	: Février : 168 l/m² (20) de pluie		
Le mois le plus sec	: Septembre : 29 l/m² (7) de pluie		

Précipitations et Températures en 2001

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Annuelle
T° Maxi	11	14	19	23	30	34	32	32	20	23	13	13	
Moyenne des T° Maxi	6.97	8.53	11.39	13.83	23.22	24.13	24.71	25.23	16.67	18.1	8.73	4.94	15.46
Moyenne mensuelle	3.16	5.12	7.44	8.80	16.03	16.92	19.45	19.49	13.07	14.18	5.37	2.05	10.93
Moyenne des T° mini	0.35	1.71	3.48	3.87	8.84	9.7	14.19	13.74	8.47	10.28	2	-0.84	6.40
T° mini	-7	-8	-2	-3	2	4	9	9	5	3	-3	-8	
Nombre de jours de pluie	16	11	20	20	5	7	15	11	25	13	13	13	169
Hauteur des précipitations	98	62	146	113	10	32	89	64	173	63	110	48	998

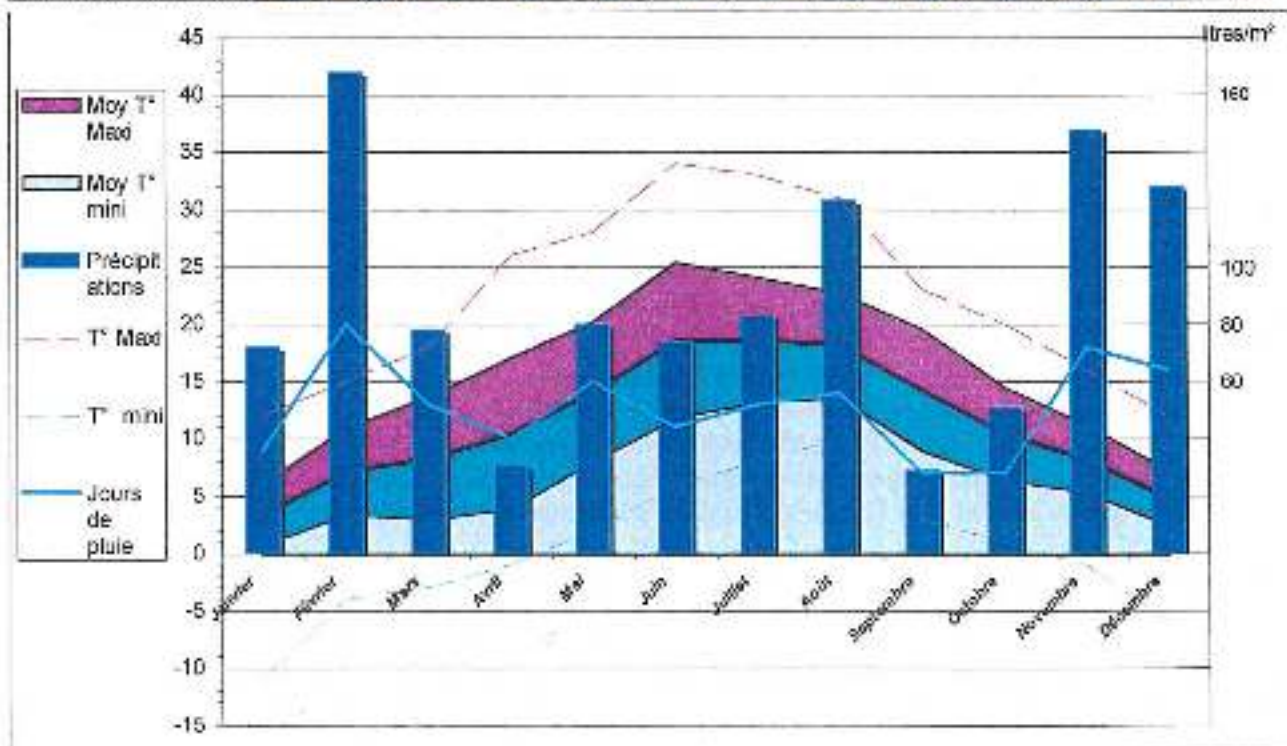
en litre / m²



Précipitations et Températures en 2002

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Annuelle
T° Maxi	12	15	18	28	28	34	33	31	23	20	18	12	
Moy T° Maxi	6.06	10.93	13.68	17.1	20.19	25.37	24.09	22.71	19.63	14.46	11.17	7.19	16.04
Moyenne mensuelle	3.39	7.18	8.29	10.49	14.10	18.80	18.63	18.13	14.22	10.42	8.24	4.78	11.37
Moy T° mini	0.71	3.39	2.9	3.87	8	11.83	13.16	13.55	8.9	6.39	5.3	2.39	6.70
T° mini	-11	-4	-3	-1	2	6	8	10	3	1	-1	-6	
Nombre de jours de pluie	9	20	13	10	15	11	12	14	7	7	18	18	153
Hauteur des précipitations	72	168	78	31	80	74	83	123	29	51	148	128	1065

en litre / m²



TELETHON ELESMES 2002

+25%

« Ensemble pour faire reculer la maladie »

Le comité remercie tous les présidentes et présidents des associations d'Elesmes, tous leurs membres, tous les bénévoles qui, par leur forte mobilisation, leur initiative, leur aide, nous ont permis de verser la somme de **5775 Euros (37886 Francs)** au TELETHON sous couvert des « 24 heures de Maubeuge ».

- 2580 kg de pommes « Melrose » ont été vendus (distribués par le club cyclotourisme « AVENIR »)
- les jeux typiquement du Nord tenus par le club cyclotourisme « AVENIR » : 64 Euros
- le thé dansant du 8 décembre animé de façon magistrale par Jean-Pierre LEPOIVRE : 108 entrées (avec une forte participation des « VERTES ANNEES » et de « L'ETOILE SPORTIVE ELESMOISE »)
- le lâcher de ballons (organisé par la G.E.A.) : 207 Euros
- le spectacle de variétés du 7 décembre
- la buvette, les croque-monsieur et pâtisseries (gérés par «ELESMES 2000 » et l'ASSOCIATION FETES, ARTS et CULTURE »)
- les petits cœurs : 900 Euros (confectionnés et vendus par Mme SAUVAGE et sa famille)
- tombola du thé dansant : 300 Euros
- grille de la Jeunesse d'Elesmes (L'AJE) : 150 Euros
- dons : 542 Euros



Remise du 1er lot de la tombola du thé dansant aux gagnants par M Yves MARCHAL, responsable du TELETHON ELESMES et M le Maire Roger BIENFAIT

Nous remercions tous les artistes venus gracieusement :

LES MELODY'S, LES PISTOLS PEELS, Mademoiselle SANSELONNE, le jeune accordéoniste Alexis LABARRIERE, la troupe de STEP du Centre Hospitalier de Maubeuge, DISCOLIGHT, le président et les membres du YUKON CLUB de Rejet de Beaulieu dont les chiens de traîneau furent très appréciés des enfants de l'école encadrés par le corps enseignant lors de l'inauguration, Monsieur C. TELLIER, producteur de pommes et Monsieur P. LEROY pour le stockage des pommes.

Nous remercions également Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et la Commission Gestion du Foyer Rural pour toute l'infrastructure mise à notre disposition, Monsieur le Maire de VIEUX-RENG et la Communauté de Maubeuge Nord pour le prêt du chapiteau, Monsieur le Maire de ROUSIES pour le prêt des barrières, ainsi que Ariette et Guy DE GRAAF, tous spécialement revenus pour ce Téléthon.



Club Cyclotouriste A.V.E.N.I.R.

ELESMES



Après bientôt 20 ans d'existence, le Club Cyclotouriste A.V.E.N.I.R. d' ELESMES est bien vivant puisqu'il compte pas moins de 57 membres assidus en son sein.

Redynamisé en 2002 par la création d' une section 'MARCHE' , dirigée et animée de façon magistrale par Marie-Christine MATHIEU, les effectifs stables depuis quelques années s'en sont trouvés grossis.

Outre les sorties dominicales à 8H ou 9H pour les vélos suivant la saison, et 9H pour les marcheurs, les membres ont organisé différentes manifestations tout au long de l'année:

- Les brevets cyclotouristes qui drainent toujours plus de 300 cyclos le troisième dimanche de Mai,
- Une sortie début Juin à **WIMEREUX** combinant marche et cyclotourisme, merveilleusement organisée par un 'Ancien' parti là-bas couler des jours heureux,
- La **marche nocturne** début Juillet qui a rassemblé quelques 70 participants reconfortés à l' arrivée de l' épreuve par une soupe à l' oignon fort appréciée,
- Les nombreuses et remarquables participations aux brevets cyclo des Clubs amis et de la Fédération Française de Cyclotourisme, ainsi que des périples dans des contrées plus lointaines effectuées par les plus vaillants et acharnés d' entre nous,
- Une **représentation active** aux œuvres humanitaires: (Parcours du cœur en Mars et Téléthon en Décembre) ,
- Pour clore la saison cyclotouristique, les bénévoles du Club organisent un repas convivial autour du désormais " traditionnel cassoulet maison, ' façon cyclo' " .

Déjà la saison 2003 a été évoquée lors des dernières réunions de Bureau et la perspective du **20ème anniversaire** réservera encore quelques bons moments de rencontre et de franche rigolade.

Alors si le cœur vous en dit, venez nous rejoindre. Tous renseignements utiles concernant les différentes activités du Club vous seront donnés en Mairie.

En attendant de vous rencontrer à pied ou sur deux roues, nous vous adressons en ce début d'année 2003 nos salutations sportives et nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.

ETOILE SPORTIVE ELESMOISE



Le Président, son comité, et les joueurs vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2003.

TOURNOIS DE LA DUCASSE

SENIORS :

1er ASSEVENT

2ème ELESMES

3ème ROUSIES

à noter

Une forte participation de jeunes équipes

Les poussins et les benjamins d'ASSEVENT

Les poussins, les benjamins et les juniors de ROUSIES

Les juniors de VILLERS - SIRÈ - NICOLE

ELESMES est huitième en CHAMPIONNAT HONNEUR

Présidents d'Honneur : Mr. Roger BIENFAIT, Mr. Alfred SAUVAGE et Mr Fernand LEBLON

BUREAU :

Président : Sylvain MANDARD

Vices présidents : Roger BIENFAIT - Pierre BOYER

Secrétaires : Sandrine LAMBERT et Sabrina NAVEZ

Trésorier : Pascal LAMBERT

Trésorier adjoint : Bruno VANBAELINGHEM

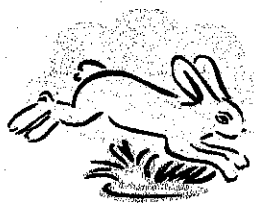
Vérificateurs aux comptes : Jean Marie DEGUELDRE, Rémi GILLERON et Christophe GUIDEZ

Responsable de l'équipe : Christophe GUIDEZ



Le club remercie L'A.F.A.C., la municipalité d'ELESMES, les mairies de MAUBEUGE, ASSEVENT et ROUSIES, Mr Dominique SALLÉ pour les coupes ainsi que Mrs Jean Marie DEGUELDRE, Fernand LEBLON et Sylvain MANDARD pour leurs dons.

Le Président.



La Société de Chasse SAINT HUBERT



L'année 2002 et la saison de chasse se terminent. J'espère qu'elles auront toutes deux été bonnes pour tous.

Je tiens à remercier les sociétaires pour leur aide apportée lors des différentes actions menées par la société : Remise et gestion du gibier, agrainages, etc.... mais surtout pour le Ball-trap qui, sans leur présence et leur dévouement, n'aurait pu avoir lieu.

Je vous souhaite à tous ainsi qu'à vos familles de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année et je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2003.

Le Président.

PARCOURS DU CŒUR

Cette année encore, le ciel ensoleillé d'Elesmes a poussé bon nombre de marcheurs et de cyclistes à emprunter routes et chemins de la commune.

Le samedi, innovation, les enfants du RPI Elesmes-Mairieux se sont retrouvés pour effectuer de concert des parcours adaptés à l'âge de chacun, ce qui a encore prouvé les liens étroits qui existent maintenant entre les deux écoles.

Au total sur les deux journées, ce ne sont pas moins de **247 personnes** (contre 160 l'an dernier), de tous âges, qui ont effectué les parcours cyclotouristes, VTT et piéton proposés. Le trophée de l'association la plus représentée était remporté cette année par le club cycliste Avenir, suivi de l'A.P.E. et de la G.E.A.

Une autre particularité du Parcours du Cœur à Elesmes est qu'il était agrémenté, pour la troisième année consécutive, d'un jeu d'observation sur le parcours piétonnier. Cette année, dix éléments surprenants étaient à repérer et à noter. Ainsi, grâce à la complaisance d'une commune de la région, les marcheurs furent surpris de découvrir la toute nouvelle Rue de Louvroil, et, en plein champs, une Impasse de la Chocolaterie ; ils furent hilares en passant devant un panneau « sortie d'Elesmes » remplacé par celui de « sortie d'Hautmont » (et là, les marcheurs du Parcours d'Assevent, non avertis du jeu, furent extrêmement intrigués...) ou encore une horloge dans un arbre, une boîte aux lettres dans l'entrée d'une pâture, une limitation de vitesse à 9 km, pour ne citer que ceux-là. Ce sont Marc Patré et Léon Baudry qui, après la question de départage, furent les deux grands gagnants de ce jeu dont le but n'était que de **marcher dans la bonne humeur**.

D. Sallé



H A L L O W E E N

Le 26 octobre 2002 après-midi, tout le monde était au rendez-vous pour fêter Halloween : Parents et Enfants déguisés pour une chasse aux bonbons dans le village. Après une longue marche dans les rues, tous se sont retrouvés au Foyer Rural où un goûter offert par l'a.F.A.C. fut dégusté et apprécié.



Le butin de la chasse aux bonbons fut partagé entre tous les enfants qui reçurent également un cadeau de l'a.F.A.C. (un mug ou un bol d'Halloween).

Un très grand merci à tous les enfants, parents et habitants du village qui ont contribué au succès de cette fête (en effet, 65kg de bonbons et de nombreux paquets de biscuits ont été récoltés). 🍬



ENVIRONNEMENT



VILLAGE PROPRE



Le 16 MARS 2002, à l'initiative de notre commission, le Conseil Municipal a procédé au ramassage des débris dans les rues, talus et fossés du village. Le poids ramassé s'élevait à environ 1000 kg.

Nous avons décidé de reconduire cette action le Samedi 08 Mars 2003, nous comptons vivement sur la participation de chacun avec le concours des centres LECLERC (fournitures d'affiches, gants, tee-shirts, sacs poubelles). Aussi devant le peu d'enthousiasme manifesté par le nombre de coupons-réponses reçus en mairie, l'équipe municipale se chargera une nouvelle fois de cette opération.

En ce qui concerne les matières indésirables déposées sur les voies publiques (coupe élagage, boue, déchets verts), la mairie et notre commission ont décidé d'adresser, dans un premier temps, un courrier à chaque personne concernée.

Dès sa parution, le calendrier des ramassages 2003 sera affiché en mairie et distribué dans chaque foyer.

MURS



Lorsqu'un mur menace ruine et compromet la sécurité du voisinage ou des passants, son propriétaire doit procéder à sa réparation ou à sa démolition. Le maire peut en vertu de ses pouvoirs de police municipale, ordonner la démolition ou la réparation (article L. 2212.2.1° du code général des collectivités territoriales).

BRUIT



« RESPECTONS LE DROIT D'AUTRUI A LA SÉCURITÉ ET A LA TRANQUILLITÉ »

Réglementation

Les bruits de voisinage sont liés au comportement de chacun d'entre nous, aux objets, appareils ou outils que nous utilisons ou aux animaux dont nous avons la garde.

Dès lors qu'il sont émis aux heures de repos, de façon répétée ou intense, les bruits peuvent porter atteinte au droit et à la tranquillité de nos voisins. Il est important que chacun de nous fasse appel à son civisme, afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles.

L'intensité de la perception des sons par l'oreille humaine est évaluée grâce à une unité de mesure appelée « décibels » (dB). Le niveau moyen acceptable est de 35 dB, celui considéré comme seuil de gêne et de fatigue est de 65 dB. En fait le bruit peut être gênant, même à faible niveau s'il est répété.

L'emploi des appareils servants aux travaux de bricolage ou de jardinage est limité aux jours et heures fixés par arrêté municipal.

Extrait de l'arrêté municipal du 27.07.1992

jours ouvrables	de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
Les samedis	de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30
Les dimanche et jours fériés	de 10h00 à 12h00



FEUX

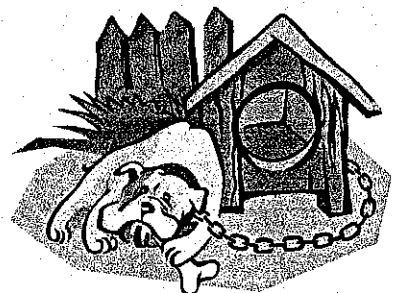
Info de dernière minute

Les jours de collecte des encombrants pour l'année 2003 seront
le mardi 29 avril
le mardi 30 septembre

Extrait de l'arrêté municipal du 04 Septembre 1997

Il est interdit de brûler dans les propriétés privées ou sur la voie publique toute matière polluante ou dégageant des odeurs et fumées gênantes pour le voisinage tels que matières végétales humides, caoutchouc, plastique et plus généralement les dérivés de la carbochimie et de la pétrochimie. Le stockage et le transport de ces matières sont obligatoires dans une déchetterie. Les infractions aux dispositions de l'arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ANIMAUX



Il n'est pas interdit de détenir des animaux dans son habitation à condition de respecter les règles de salubrité, de sécurité pour soi et ses voisins et de non-nuisance à autrui.

Les chiens et chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie par arrêté du maire et d'une conduite à la fourrière. Ils seront restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière.

VITESSE



En agglomération, la vitesse est limitée à 50 Km/h (Article R. 413.14). Le fait pour tout conducteur d'un véhicule à moteur de contrevenir aux dispositions relatives aux vitesses maximales fixées par le code ou édictées par l'autorité investie du pouvoir de police est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe, en cas de dépassement de la vitesse maximale autorisée de 50 Km/h ou plus, et de la quatrième classe dans les autres cas.

Toute contravention prévue au présent article donne lieu de plein droit à une réduction de nombre de points du permis de conduire dans les conditions suivantes :

- 1°) Pour tout conducteur, en cas de dépassement de la vitesse maximale autorisée de 40 Km/h ou plus : réduction de 4 points.
- 2°) Pour tout conducteur, à l'exception de ceux titulaires depuis moins de deux ans du permis de conduire, en cas de dépassement de la vitesse maximale autorisée :
 - A) Compris entre 30 Km/h et moins de 40 Km/h, réduction de trois points.
 - B) Compris entre 20 Km/h et moins de 30 Km/h, réduction de deux points.
 - C) De moins de 20 Km/h réduction d'un point.
- 3°) Pour tout conducteur titulaire depuis moins de deux ans du permis de conduire, en cas de dépassement de la vitesse maximale autorisée de moins de 40 Km/h, réduction de trois points.

EMBELLISSEMENT



Maisons fleuries

Le nombre d'inscrits augmente, et ceux-ci montrent une nouvelle fois leur talent « d'horticulteurs ». La remise des prix a eu lieu le 11 Novembre au Foyer Rural.

Illuminations de fin d'année

2000	7 inscrits
2001	15 inscrits

Nous comptons sur une participation de plus en plus grande. La remise des prix aura lieu lors de la cérémonie des vœux en janvier 2003.

RAMASSAGE DES CAPSULES

Encore merci pour votre mobilisation.

Nous vous informons des dates de ramassages pour l'année 2003 :

- Samedi 29 Mars 2003
- Samedi 28 Juin 2003
- Samedi 27 Septembre 2003
- Samedi 27 Décembre 2003

La Présidente de la
Commission environnement
Bernadette GUIDEZ

LE GAZ NATUREL EN TOUTE SECURITE

Gaz de France

Vous êtes un utilisateur du gaz naturel. Pour vous garantir un service de qualité, Gaz de France met en œuvre toutes ses compétences et les moyens techniques nécessaires. Toutefois, 97% des accidents attribués au gaz naturel se situent **après le compteur**, chez le client. Or tout accident situé après le compteur relève de votre installation intérieure, donc de votre responsabilité.

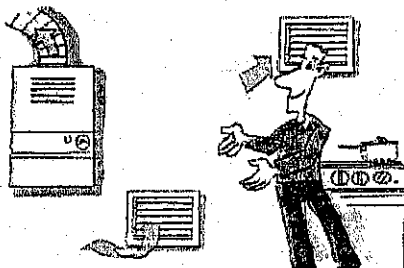
Locataire, propriétaire, c'est à **vous** de prendre le relais pour tout ce qui concerne la ventilation des pièces, le bon fonctionnement des appareils, l'évacuation des produits de combustion, la tuyauterie fixe et le raccordement des appareils de cuisson. C'est à vous qu'il revient de bien les utiliser et de les entretenir régulièrement.

Comme pour toutes les énergies, l'utilisation du gaz requiert **certaines précautions**. Voici quelques règles simples pour un usage économique et en toute sécurité.

L'entretien de la ventilation

Une insuffisance d'air ou une mauvaise évacuation des gaz brûlés entraîne la formation d'un gaz inodore et toxique : le monoxyde de carbone. Il peut être dangereux même à faible dose et provoquer des maux de tête, des nausées, des vertiges, voire des pertes de connaissance. Pour éviter ce risque, deux règles importantes sont à respecter :

✓ L'entretien des aérations

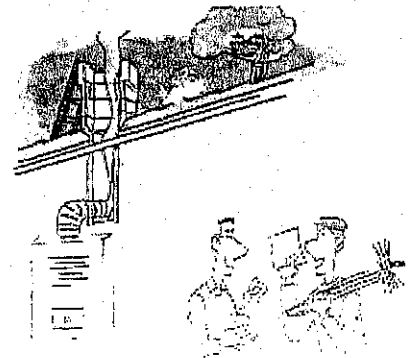


L'intérieur de votre logement a besoin d'air sain. Les aérations sont indispensables. Elles permettent une bonne combustion du gaz naturel et vous évitent aussi les mauvaises odeurs, les vapeurs de cuisson, les moisissures et les papiers peints qui se décollent.

Ce sont les grilles et les bouches d'aération qui assurent cette entrée d'air. Les gaz brûlés doivent sortir vers l'extérieur par d'autres grilles et bouches. Les **entrées et les sorties d'air** (dans la cuisine ou dans les pièces principales) doivent **rester dégagées**.

✓ L'entretien des conduits

Pour les chauffe-bains, radiateurs et chaudières, **les conduits doivent être vérifiés tous les ans** : Avec le temps, votre conduit de cheminée risque de s'obstruer. Privés de sortie, les gaz brûlés refoulent alors à l'intérieur de votre logement. La vérification annuelle des conduits permet de prévenir ce risque. L'entreprise qui la réalise vous remettra, à votre demande, un certificat de ramonage, document que la plupart des sociétés d'assurances réclament en cas de sinistre.



L'entretien des appareils

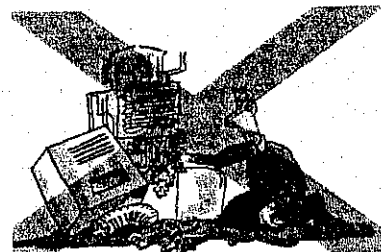
Même si vous traitez votre voiture avec soin, au fil des kilomètres, elle se dérègle, s'use... et vous la faites réviser régulièrement. Votre installation au gaz naturel n'échappe pas à cette règle. Un entretien régulier vous assurera économies d'énergie, rendement, confort et, bien sûr, sécurité...

✓ L'entretien de vos installations intérieures

Faire réaliser l'entretien des appareils par un **professionnel** vous assure **économie d'énergie, confort, et sécurité.**

Puis-je entretenir mon installation moi-même ?

Toute intervention sur des appareils ou un élément d'une installation au gaz naturel nécessite une parfaite connaissance technique mais aussi réglementaire. C'est pour cela que vous ne devez pas bricoler votre installation. Adressez-vous à un professionnel. Vous pouvez en revanche vérifier régulièrement certains éléments de votre installation comme par exemple, les grilles d'aération ou le raccordement de votre appareil de cuisson.



Pour éviter les risques de brûlures...

A l'heure du bain, faites limiter à 55°C la température de votre eau chaude sanitaire. Vous ferez aussi des économies d'énergie et votre appareil fonctionnera mieux et plus longtemps.

Les tuyauteries ne sont pas faites pour recevoir des chocs, pour suspendre du linge ou divers objets...

De quoi suis-je responsable ?

Pour assurer le bon état et le meilleur rendement de vos appareils, il est nécessaire de les faire vérifier, nettoyer et régler au moins une fois par an. Sans oublier votre conduit de cheminée qui doit également être contrôlé et vérifié tous les ans.

Pourquoi souscrire un contrat d'entretien ?

Pour votre tranquillité, Gaz de France vous conseille de signer un contrat d'entretien avec un professionnel qualifié. Ce type de contrat propose une visite annuelle minimum pour la vérification, le nettoyage, le remplacement des pièces défectueuses, ainsi que le dépannage en cas de besoin. N'oubliez pas d'y inclure la vérification annuelle de votre cheminée. Le bon état de votre installation sera ainsi automatiquement assuré.

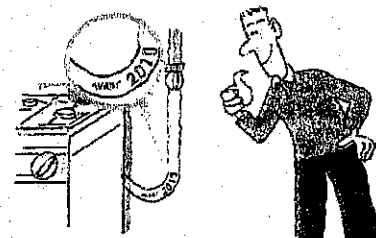
Si votre logement est équipé d'une **Ventilation Mécanique**

Contrôlée Gaz, sachez que vous devez faire effectuer un entretien périodique spécifique. Renseignez-vous auprès de votre syndic ou de votre gestionnaire d'immeuble.

✓ Le raccordement de votre appareil de cuisson

Vérifier la date inscrite sur votre flexible pour éviter l'usure du temps et les désagréments qui peuvent l'accompagner. Et peut-être le savez-vous ? Pour prévenir tout risque de déboîtement ou d'arrachage du tube souple, Gaz de France vous recommande le **système Vissogaz**, composé d'un robinet de sécurité - à faire installer par un professionnel - et d'un flexible doté de deux embouts vissables.

Un autre geste simple : **nettoyer les brûleurs de votre cuisinière.**



Les bons réflexes : Si ça sent le gaz...

Inflammable, mais non toxique, le gaz naturel a été soigneusement odorisé pour vous permettre de déceler toute fuite, même minime. Cette odeur très caractéristique vous permet d'intervenir rapidement... Si vous sentez une odeur de gaz chez vous, vérifiez vos appareils. Si tout est normal et que l'odeur persiste, ayez les **bons réflexes** :



**NE PROVOQUER NI FLAMME, NI ÉTINCELLE
ET NE PAS UTILISER D'APPAREILS ÉLECTRIQUES**



Pour ne pas créer d'étincelle il ne faut pas : appeler un ascenseur ; utiliser un téléphone, même portable ; appuyer sur un interrupteur électrique ; faire fonctionner un appareil électroménager ; allumer ou éteindre une lampe de poche.

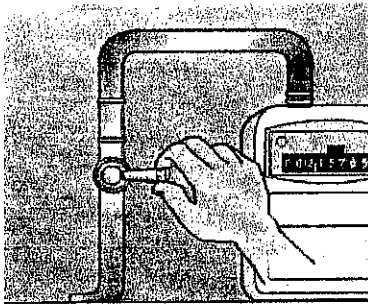
Taper à la porte des voisins au lieu d'utiliser la sonnette, préférer l'escalier à l'ascenseur... Prendre des précautions, toujours pour ne pas provoquer d'étincelle dans l'immeuble.

Si vous sentez une odeur de gaz dans la cage d'escalier, dans la cave ou même dans la rue, ne pas hésiter à alerter les pompiers.

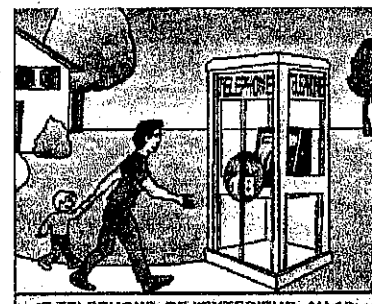
Un service "dépannage gaz" à votre agence **EDF GDF SERVICES** est à votre disposition 24h/24 et 7j/7. Ce service interviendra immédiatement et gratuitement en cas de fuite de gaz. Son numéro de téléphone figure en haut à gauche de votre facture.



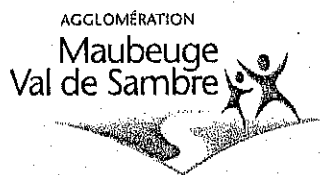
J'OUVRE LES FENÊTRES



JE FERME L'ARRIVÉE DU GAZ



JE TELEPHONE, DE L'EXTERIEUR, AU 18

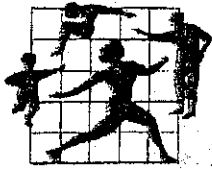


AVIS IMPORTANT AUX HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

A partir du 1^{er} octobre 2002, le numéro vert de la collecte sélective change.
Désormais, il faudra composer le

N°Vert 0 800 306 573

(de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, en dehors de ces horaires un répondeur est à votre disposition)



l'Assurance Maladie
sécurité sociale

caisse primaire de Maubeuge

RUBRIQUE D'INFORMATION

*« L'ASSURANCE MALADIE EN DIRECT...
Vous informer sans vous déplacer. »*



Depuis votre domicile, aux horaires qui vous conviennent, la Caisse d'Assurance Maladie de Maubeuge met à votre service tous les moyens pour faciliter vos démarches.

◆ **Pour toutes vos demandes :**

↳ Un Centre d'accueil téléphonique est à votre service au **0 825 825 370** (0,15 euro la mn) :

**Du mardi au vendredi de 8h à 18h
Le samedi de 8h à 12h.**

◆ **Pour connaître vos remboursements :**

Vous pouvez suivre vos remboursements des 30 derniers jours précédant votre demande :

↳ Par serveur vocal au **0 820 900 900**, disponible 7 jours/7 et 24 heures/24, et surtout économique (0,12 euro la mn),

↳ Sur le site internet : www.ameli.fr.

Pour accéder à ces informations, vous devez vous munir de votre numéro de Sécurité sociale avec la clé et du code confidentiel qui vous a été transmis sur vos relevés de remboursements. Si vous n'avez pas reçu ce code ou si vous l'avez perdu, contactez votre caisse primaire ou envoyez un courrier en n'omettant pas d'y préciser vos coordonnées complètes (numéro de Sécurité Sociale, nom et prénom, adresse).

◆ **Pour d'autres informations sur l'Assurance Maladie 24heures sur 24 :**

↳ Le site internet : www.ameli.fr,

↳ Le minitel : 3615 LA SECU (0,15 euro la mn).

PROJET DE MESSAGE A INSERER DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Attention aux intoxications au monoxyde de carbone !

A l'approche de la période de chauffe, soyez vigilants par rapport à vos appareils à combustion : chauffe-eau, appareils de chauffage, insert de cheminée, chauffages d'appoint (feu à pétrole...)

- Vos appareils doivent être révisés annuellement par un professionnel qualifié
- Faites ramoner au moins une fois par an les conduits d'évacuation des fumées
- N'utilisez pas de chauffage d'appoint en continu
- Votre habitation doit respirer : ne bouchez pas les ouvertures d'aération avec des journaux, des plastiques, ou des papiers peints, ...

Pourquoi ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore **qui tue en silence** lors d'un mauvais fonctionnement ou d'une mauvaise installation ou utilisation d'appareil à combustion. Il est le résultat d'une combustion incomplète (manque d'oxygène) quel que soit le type de combustible utilisé (charbon, gaz, bois, fioul, pétrole lampant).

Dans la région, le nombre de décès dus aux intoxications au monoxyde de carbone dépasse la moyenne nationale. Plus de 1000 personnes sont hospitalisées pour une intoxication au CO dans la région chaque année soit un quart des hospitalisations pour intoxications au CO en France.

Comment reconnaître une intoxication au monoxyde de carbone ?

L'intoxication se traduit par des maux de têtes, vertiges, nausées et peut évoluer vers une perte de connaissance et un coma .

L'intoxication chronique est plus difficile à repérer et doit être évoquée devant des maux de tête persistants. Consultez alors votre médecin qui pourra vérifier par une prise de sang (dosage de la carboxyhémoglobine).

Que faire si vous suspectez une intoxication ?

- **Devant tout signe suspect, appelez les secours : Sapeurs Pompiers :18, ou SAMU :15**
- Ouvrir les portes et fenêtres pour aérer
- Arrêtez vos installations (chauffe eaux, chauffage.....)
- Quitter les lieux

L'A.F.A.C.

Le 8 mai l'association Fêtes, Arts et Culture a organisé une sortie au parc d'attraction de SixFlags, en Belgique.

Ce voyage était réservé en priorité aux Elesmois âgés de 12 à 21 ans inclus avec seulement une participation de 7 € 60 par personne, le solde (voyage et entrée) étant entièrement pris en charge par l'association.



Les 15, 16 et 17 juin, **La DUCASSE**

Cette année, elle s'est déroulée sous un soleil radieux qui a contribué à la réussite de notre fête communale. Le samedi, le club de football « L'étoile sportive Elesmoise » a fêté son quinzième anniversaire avec plusieurs matchs de qualité au programme. Un nouveau chapiteau a rendu le moules-frites plus convivial et le chanteur Martial, comme l'année précédente, « a mis le feu » au grand plaisir des convives tandis que dans le Foyer Rural, DISCOLIGHT animait une soirée pour la jeunesse. Le dimanche, après un concours de pétanque disputé par une trentaine d'équipes, une soirée guinguette termina la journée sous un chapiteau bien rempli. Le lundi après-midi, les enfants purent profiter des différentes attractions et des tickets de manège, distribués par la municipalité.

L'a.F.A.C. a aussi participé au Parcours du Cœur, à l'achat de lots pour le repas des Aînés, à Halloween, au TELETHON et aux colis des Anciens (pommes).

Bienvenue au village

ROUTE DE BINCHE

M et Mme DOVILEZ (n°6)
M et Mme POISON (n°18 Bis)
M Damien DELVAL (n°85 Bis)
M et Mme FEDDI (n°15)

ROUTE DE MAUBEUGE

M et Mme PAYEN (n°52)
M et Mme LECLERCQ (n°48)

ROUTE DE BERSILLIES

M et Mme PICQUART (n°54)
M et Mme DECAGNY (n°62)

RUE DE MAIRIEUX

M et Mme CHANDELIER (n°5)

RUE HAUTE

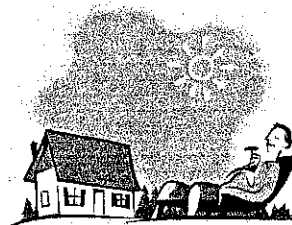
M et Mme TONDEUR (n°88)
M et Mme JACQUET (n°44)
M et Mme RIZZO (n°81)
M et Mme CLERFAYTS (n°66 Ter)
M et Mme NACERI (n°47)

RUE DE BOUSSOIS

M et Mme ROCHE (n°9)

RUE DE MAUBEUGE

M et Mme CHOPIN (n°33)
M et Mme CYPRYSZAK (n°74)
Melle Céline DELACOURT (n°52)



Toute une équipe à votre service !

Les déchèteries :

Nous vous invitons à vous y rendre pour déposer vos déchets

Muni de votre badge, vous pouvez accéder à n'importe laquelle de nos déchèteries.

Attention

la collecte des déchets toxiques ménagers se fait 3 fois par mois.

Aulnoye : 03 27 39 15 90
Jeumont : 03 27 39 55 23
Maubeuge : 03 27 62 41 17



1 jour par mois : dépôts de déchets toxiques ménagers
(Détergents ménagers, produits herbicides, pesticides, peintures, solvants)

Année 2003

Communes	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
MAUBEUGE	4	1	1	5	5	7	5	2	6	4	6
JEUMONT	11	8	8	12	10	14	12	9	13	11	13
AULNOYE	25	22	29	26	31	28	26	30	27	29	27

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
(Fermature : jours de fêtes et jours fériés)

ETE		HIVER
01/07 au 31/10		01/11 au 28/02
9 h - 19 h	Lundi	8 h - 18 h
15 h - 19 h	Mardi au vendredi	14 h - 18 h
9 h - 19 h	samedi	8 h - 18 h
9 h - 12 h	dimanche	9 h - 12 h

Le raccordement

Tous les renseignements sur les branchements à l'égout, les subventions auxquelles vous avez droit, la redevance assainissement, le nettoyage du réseau, les plaques descendées...

03 27 53 03 45 ou 03 27 53 17 80



Janvier	février	mars	avril	mai	Juin	Heure et lieu
21	18	18	15	20	17	3ème mardi de 15h15 à 16h15, en mairie, bureau des adjoints

Les Transports Publics

Lors des permanences dans votre commune, un agent commercial vous accueille et met à votre disposition les horaires, les différentes cartes de transport, la billetterie et toute étude de trajet personnalisé.

03 27 53 08 08

stibus



Syndicat Mixte Val de Sambre

COMMISSION DES TRAVAUX



Travaux effectués en 2002

- 1°) Extension de l'éclairage public
- 2°) Éclairage extérieur de la Chapelle intersection – route de Binche – rue de Maubeuge
- 3°) Peinture façade école
- 4°) Finition première tranche de la Mairie
- 5°) Achat d'un camion
- 6°) Achat d'une tondeuse
- 7°) Abattage du saule dans la cour de l'école



Façade de l'école

Travaux prévus pour 2003

- Cour de l'école
- Fenêtres cour intérieure de l'école
- Pignon de la Mairie

La demande de subvention (50.000 €) pour le curage des cours d'eau non domaniaux (Ruissseau de l'Hôpital) a été acceptée par le SMVS.

L'accord sera donné par le Conseil Général à la condition que Bersillies effectue son curage.

MAIRIE

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 16 h à 18 h
Le mardi, il n'y a pas de tickets de cantine
N° 03 37 68 40 12

Pour des renseignements administratifs
et autres, consultez le site :
www.service-public.fr